

Prévention

MALADIE DE LYME

Prévention

Immunisation

Le vaccin contre la maladie de Lyme (Lymerix®) n'est plus disponible, le fabricant en ayant cessé la production au début de 2002.

Précautions

- Éviter les zones infestées de tiques.
- Prévenir les piqûres d'insectes par des mesures telles le port de vêtements longs et pâles et l'emploi d'un insectifuge sur la peau et les vêtements. Pour plus d'informations sur les mesures de protection personnelles, veuillez consulter la section [Arthropodes](#) [1].
- Effectuer une inspection visuelle régulière visant à détecter la présence de tiques afin de procéder à une extraction précoce, le cas échéant (les risques de transmission étant faibles si l'attachement est de moins de 36 heures). L'utilisation de pinces fines est habituellement recommandée pour l'extraction des tiques.
- Consulter un médecin en présence de lésions cutanées compatibles avec un érythème migrant.

<https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/maladie-de-lyme/prevention>

Liens

[1]
<https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/arthropodes/mesures-de-protection-personnelle-contre-les-moustiques>